



Délai non respecté pour la pose d'une cheminée

Par **Trement**, le **04/01/2010** à **12:14**

Bonjour,rrrrNous avons passé la commande d'un insert et de son installation, le bon de commande signé précise une livraison "ferme" semaine 1 ou 2 2010 (livraison négociée avec le vendeur, sachant que nous sommes absents à partir de la fin semaine 2).rrrrnous venons de recevoir un avis nous précisant que la pose sera effectuée le 23 janvier, donc plus tard que prévu. Pensez vous qu'il puisse y avoir un recours possible. L'installateur a été contacté mais ne veut pas changer sa date, ou pour plus tard évidemment!rrrrMerci de votre aide, cdt.